



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**l'Assurance
Maladie**



Paris, le 7 octobre 2025,

Communiqué de presse

Prévenir les infections respiratoires aiguës : un engagement collectif pour un hiver protégé

Chaque hiver, les infections respiratoires aiguës – grippe, Covid-19, bronchiolite – entraînent plusieurs dizaines de milliers d'hospitalisations et des milliers de décès. Protéger les plus vulnérables et limiter la circulation de ces virus est un enjeu majeur de santé publique.

Cette campagne nationale de prévention, lancée ce jour par le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des familles, Santé publique France et la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, vise à rappeler l'importance de la vaccination et des gestes barrières, mais aussi à renforcer la confiance face à la désinformation qui fragilise l'adhésion aux mesures de protection. Ensemble, autorités, professionnels de santé, citoyens, mobilisons-nous pour réduire l'impact des épidémies hivernales, protéger nos proches et traverser la saison plus sereinement.

Chaque année, la grippe, le Covid-19 et la bronchiolite pèsent lourdement sur la santé des Français, en particulier des plus fragiles. Ces infections respiratoires aiguës peuvent entraîner des complications graves et accentuer la pression sur notre système de soins.

L'hiver dernier a été marqué par une épidémie de grippe relativement précoce, d'une durée plus longue que la moyenne, d'une ampleur et d'une sévérité importante pour toutes les classes d'âge : **près de 3 millions de consultations en ville, 30 000 hospitalisations et une surmortalité de plus de 17 000 décès toutes causes confondues.**

À l'aube de la saison hivernale 2025-2026, la Direction générale de la Santé et ses partenaires appellent à une **mobilisation collective pour renforcer la prévention**. Des outils efficaces sont à la disposition de toutes et tous :

- **La protection des nourrissons contre le virus respiratoire syncytial (VRS)**, responsable de la bronchiolite, grâce à l'administration d'anticorps monoclonaux aux nourrissons ou à la vaccination des femmes enceintes ;
- **La vaccination contre la grippe saisonnière et le Covid-19**, pour protéger les personnes les plus vulnérables des formes graves et éviter les hospitalisations et les décès ;
- **Les gestes barrières**, essentiels : porter un masque en cas de symptômes ou au contact de personnes vulnérables, dans les lieux clos et en particulier les lieux de soins ; se laver les mains (notamment après contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets potentiellement contaminés), et aérer régulièrement. Ces gestes du quotidien ont vocation à être appliqués conjointement.

La vaccination, un pilier de la prévention

Dans l'Hexagone, **la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débutera le 14 octobre**, avec pour objectif principal de protéger les populations les plus fragiles. Cette année, **près de 19 millions de personnes sont invitées par l'Assurance Maladie et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) à se faire vacciner** contre ce virus.

Cette même population est invitée à se faire vacciner dès cet automne contre le Covid-19.

Depuis 2022, la vaccination contre la grippe saisonnière est également recommandée aux professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires.

Pour cette saison, la France dispose d'outils renforcés pour protéger les populations :

- **Grippe saisonnière** : 5 vaccins trivalents (Influvac®, Vaxigrip®, Flucelvax®, Efluenta® et Fludac®) des laboratoires Sanofi, Seqirus et Viartis sont disponibles et pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie pour les personnes ciblées, qui ont reçu le bon de l'Assurance Maladie. 14 millions de doses sont d'ores et déjà sécurisées ;
- **Covid-19** : 1 vaccin adapté monovalent Comirnaty® LP.8.1 du laboratoire Pfizer, avec près de 12 millions de doses déjà livrées sur le territoire ;
- **Bronchiolite à VRS** : la protection des nourrissons se poursuit, avec la vaccination maternelle par Abrysvo® du laboratoire Pfizer, ou l'immunisation passive du nourrisson par Beyfortus® du laboratoire Sanofi. La dernière campagne a permis d'immuniser plus de 450 000 nourrissons.

La vaccination comment ça marche ?

- La circulation du Covid-19 s'est intensifiée depuis la fin du mois de septembre et l'automne annonce souvent l'arrivée de la grippe !
- Les vaccins contre la grippe saisonnière ou contre le Covid-19 assurent une protection efficace plusieurs jours après leur injection. N'attendez pas pour vous faire vacciner !
- Le vaccin contre la grippe, pris en charge à 100 % pour la population cible, se retire à la pharmacie sur présentation du bon de prise en charge (qui peut aussi être remis par un médecin, sage-femme, pharmacien ou infirmier) et de la carte Vitale. Il est possible ensuite de se faire vacciner par le professionnel de son choix : pharmacien, infirmier, médecin, sage-femme.
- Si ce n'est pas le pharmacien qui vaccine, il convient de conserver le vaccin contre la grippe au réfrigérateur jusqu'à l'injection.
- Le vaccin contre le Covid-19 est fourni par le professionnel de santé sans qu'il soit nécessaire de lui présenter un document (il est pris en charge à 100% pour toute personne dès l'âge de 5 ans).
- La possibilité de réaliser simultanément les vaccinations grippe et Covid-19 facilite le parcours de prévention et contribue à construire un véritable bouclier collectif.

Une couverture vaccinale insuffisante, freinée par des idées reçues

Durant la saison 2024-2025, parmi les cas graves de grippe et de Covid-19 admis en réanimation pour lesquels le statut vaccinal était renseigné, près de la moitié des personnes n'étaient pas vaccinées contre les virus alors qu'elles présentaient des facteurs de risque (cf. [bulletin IRA du 15 avril 2025](#)).

Situation préoccupante pour les autorités sanitaires, les taux de vaccination demeurent insuffisants :

- Grippe : des couvertures vaccinales qui stagnent à 54% chez les personnes de 65 ans et plus et à 25% chez les personnes de moins de 65 ans à risque de grippe sévère ;

- Covid-19 : seuls 22 % des 65 ans et plus vaccinés en 2024-2025 et une sur dix de moins de 65 ans avec une maladie chronique, à la même période.

Cette faible adhésion aux campagnes de vaccination peut s'expliquer en partie par de fausses croyances. Ainsi, par exemple, selon l'enquête IRAPrev de Santé publique France :

- Pour les vaccins contre le Covid-19 et la grippe, les deux raisons principales de refus étaient le rejet d'une vaccination annuelle, suivie de la préférence pour une protection basée sur les gestes barrières (42 % pour la Covid-19 et 31% pour la grippe).
- La crainte des effets indésirables a ensuite été évoquée pour le refus du vaccin contre le Covid-19 (26%), tandis que le recours à l'homéopathie ou aux médecines alternatives a été évoqué par les répondants opposés à la vaccination antigrippale (28%), et ce d'autant plus parmi les personnes âgées de 80 ans et plus.

Une mobilisation nécessaire contre la désinformation

Ainsi, restaurer la confiance et rappeler la balance bénéfice-risque largement favorable de la vaccination est une priorité.

La Direction générale de la Santé, aux côtés de l'Assurance Maladie, de Santé publique France et de l'ensemble des professionnels de santé, réaffirme son engagement pour informer, accompagner et protéger la population.

De nouvelles campagnes d'information sur la vaccination antigrippale et les gestes barrières

Les campagnes de communication constituent chaque année un rappel utile pour tous ceux déjà convaincus de l'intérêt du vaccin, mais il est crucial de présenter des arguments à ceux qui hésitent à franchir le pas de la vaccination.

C'est pourquoi cette année, l'Assurance Maladie lance une campagne de communication qui traite de manière plus directe les idées reçues sur le vaccin contre la grippe.

La campagne répond ainsi aux freins à la vaccination par des arguments précis mettant en balance les inconvénients ou risques perçus avec les bénéfices réels du vaccin, pour que chacun puisse faire un choix éclairé.

Dans cette logique, l'Assurance Maladie propose cette année quatre films TV :

- Un spot destiné à l'ensemble des publics prioritaires afin de rappeler la dangerosité de la grippe et le rôle protecteur du vaccin contre les formes graves.
- Trois autres films s'adressent à des publics spécifiques : les seniors, pour expliquer que se sentir en forme ne suffit pas à écarter les risques ; les femmes enceintes, pour rappeler que le vaccin protège à la fois la mère et le bébé ; et les personnes atteintes d'une maladie chronique, pour souligner que le vaccin évite complications et aggravation de leur état de santé.

Cette campagne d'information se prolonge en radio avec trois spots qui enrichissent les messages énoncés en télévision.

Parallèlement aux habituels courriers d'invitation adressés par voie postale, l'Assurance Maladie poursuivra et amplifiera cette année l'envoi de messages dématérialisés auprès de l'ensemble des publics prioritaires.

En complément, un dispositif de promotion des gestes barrières (port du masque, lavage des mains, aération des pièces) de grande ampleur est mis en œuvre par Santé Publique France, à partir du 25 octobre 2025 et jusqu'à février 2026 (TV, vidéos en ligne, radio, audio-digital, affichage digital dans les gares, métro, hôpitaux, cliniques, maisons de santé, partenariats média avec la presse quotidienne, influence, affiche papier dans les lieux de soin).

Il a pour objectif de favoriser l'adoption des trois gestes barrières et les ancrer dans les habitudes des Français, pour se protéger soi-même et son entourage.

Se protéger contre les infections respiratoires aiguës, grâce à la vaccination et les mesures barrières, est un acte altruiste car c'est protéger aussi les autres. La vaccination est le moyen le plus efficace de prévenir les formes graves que peuvent entraîner la grippe et le Covid-19. J'encourage vivement les 19 millions de personnes invitées à se faire vacciner à se rapprocher de leur pharmacien, infirmier, médecin ou sage-femme pour réaliser ce geste simple et utile à tous. Et les gestes barrières sont des réflexes indispensables pour limiter la circulation des virus de l'hiver et préserver la santé de tous.

Didier Lepelletier, directeur général de la Santé

Pour plus d'informations :

Retrouvez toutes les informations sur les lieux de vaccination sur www.sante.fr.

- [La rubrique Pour un hiver sans virus](#) sur le site du ministère
- [Le dossier pédagogique de santé.fr virus de l'hiver](#)
- [Lien vers la campagne de la Cnam](#)
- [Lien vers vaccination-info-service \(page grippe\)](#)
- <https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Covid-19>

Contacts presse :

Direction générale de la Santé : presse-dgs@sante.gouv.fr – 01 87 05 92 12

Caisse nationale de l'Assurance Maladie : presse.cnam@assurance-maladie.fr

Santé publique France : presse@santepubliquefrance.fr